

*Initiatives ministérielles*

Il nous faut un régime d'assurance-chômage qui ait du sens. Pour bien des gens, ce régime ne marche plus. Il ne les aide pas à acquérir les compétences nécessaires pour trouver un nouvel emploi; il ne les aide pas à résoudre leurs problèmes d'emploi. Trop souvent, il ne fait qu'aggraver les problèmes, car il n'y a rien pour aider ni encourager les travailleurs à s'adapter. Les Canadiens souhaitent un meilleur régime, un régime qui soit juste et de coût abordable et aide les chômeurs à obtenir de bons emplois à long terme.

Une de mes électrices déplore le fait que, même si elle travaille depuis six ans pour la même entreprise, elle est toujours à temps partiel. L'employeur fait ainsi des économies sur les avantages sociaux. Il faut mettre un terme à ces pratiques.

Une façon d'adapter le système est d'exiger une plus longue période de travail pour accorder le droit aux prestations, ou de réduire le montant des prestations. Nous pourrions aussi abréger la durée des prestations. Cela pourrait aider, mais il faut plus. Nous devrions envisager de nous doter d'un régime entièrement nouveau, d'un régime qui aide vraiment les chômeurs à résoudre leurs problèmes. Le député a parlé d'un nouveau parti, par le passé, qui a aggravé le chômage au lieu d'accroître le nombre des emplois.

Le document de travail propose une solution possible, un programme qui prévoit une assistance spéciale pour ceux qui ont du mal à dénicher un emploi. Il y aurait deux composantes: l'assurance de base et l'aide à l'adaptation. Les prestataires occasionnels, ceux qui sont au chômage d'une manière occasionnelle et temporaire, auraient droit à des prestations d'assurance de base. Ils auraient ainsi un revenu pendant leur recherche d'emploi, comme dans le régime actuel. Quant aux prestataires fréquents, ceux qui sont périodiquement au chômage, ils toucheraient des prestations d'aide à l'adaptation. Ils auraient accès à des services d'aide bien meilleurs que ceux d'aujourd'hui pour trouver un emploi; il s'agirait de services de conseil, de formation ou de possibilités de travail communautaire.

Les prestations d'aide à l'adaptation pourraient être liées à la décision des prestataires de profiter de ces programmes qui les aideraient à trouver un emploi. Les programmes réformés ouvriraient des portes à l'aide à l'apprentissage. Plus que jamais, la clé de la sécurité pour les Canadiens est l'apprentissage. L'éducation, la formation, les compétences constituent les seules clés pour l'obtention d'un emploi.

Un plus grand nombre de Canadiens ont besoin de possibilités de formation et d'éducation durant leur vie. Nous savons tous maintenant que l'apprentissage est un processus qui dure notre vie durant. Certes, les provinces sont responsables de l'éducation, mais le gouvernement fédéral joue quand même un rôle important dans ce domaine. L'éducation et le perfectionnement coûtent cher. Comment pouvons-nous nous assurer que tous les Canadiens aient les moyens d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin?

• (1340)

Dans le livre vert, diverses options sont proposées: accroître le montant des prêts et bourses consentis aux étudiants; explorer une nouvelle méthode de remboursement des prêts liée au revenu. Ces prêts commenceraient à être remboursés uniquement

lorsque l'étudiant trouverait un emploi à la fin de ses études. Le montant des paiements serait fondé sur la capacité de payer de l'emprunteur, compte tenu de son revenu.

Nul doute que nombre de députés ont entendu les plaintes d'étudiants complètement démoralisés parce que le gouvernement précédent a mis des agences de recouvrement à leurs trousses pour percevoir des prêts en défaut de paiement. Comment peuvent-ils rembourser leurs prêts s'ils n'ont pas d'emploi? Cette situation doit changer.

Une autre option consiste à accroître la flexibilité des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour que les gens puissent retirer de l'argent de leur régime pour leur apprentissage leur vie durant. Notre objectif doit être de préserver, voire d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire. Un programme réformé doit donner une chance équitable à tous les Canadiens. Tel est l'engagement qui est au centre de notre réforme de la sécurité sociale, protéger ceux qui en ont le plus besoin. C'est la même politique que celle que nous avons adoptée en matière d'affaires étrangères: aider ceux dont les besoins sont les plus grands.

Nous ne changerons pas cet engagement, mais il y a place à l'amélioration. Le système ne fonctionne pas même si les dépenses d'aide sociale et de services sociaux ont monté en flèche depuis 1981, passant de 2,6 milliards de dollars à plus de 8 milliards de dollars par année. Le Canada compte trop d'enfants pauvres; en fait, il en compte plus en proportion que tout autre pays industrialisé, à l'exception des États-Unis. Trop de parents pauvres vivent pendant des années de l'aide sociale même s'ils pourraient trouver du travail s'ils pouvaient recourir à des services d'aide convenables. Le problème, c'est que nous ne leur donnons pas l'aide dont ils ont besoin.

Les règles désuètes du Régime d'assistance publique du Canada, connu sous le nom de RAPC, sont à l'origine du problème. Ces règles restreignent rigoureusement les façons d'utiliser le financement fédéral consenti en vertu du RAPC. Nous devons commencer à étudier de nouvelles idées pour donner à tous les Canadiens la possibilité de mieux vivre.

Par exemple, comment pouvons-nous établir des règles plus souples, accorder préséance aux Canadiens et donner aux provinces plus de latitude pour concevoir des programmes qui fonctionnent? De quelle façon pouvons-nous commencer à nous attacher davantage à des solutions à long terme, comme la prévention de la pauvreté chez les enfants, au lieu de simplement jongler avec des remèdes à court terme? Devrions-nous affecter une partie de l'argent que nous dépensons actuellement à des priorités spéciales, par exemple, pour augmenter la prestation fiscale pour enfants des familles à faible revenu, pour donner aux assistés sociaux plus de formation et d'aide pour la recherche d'emploi ou pour donner plus de possibilités aux personnes handicapées, de manière que des incidents comme ceux qui ont été rapportés aux actualités d'hier ne se reproduisent plus?

Grâce aux accords de partenariat novateurs entre le gouvernement de l'Ontario et le fédéral, bon nombre des idées liées à la réforme des programmes sociaux sont déjà en oeuvre en Ontario.

Le premier de ces accords permettra la création d'une série de conseils locaux de développement de la main-d'oeuvre à l'échelle de la province. Ces conseils permettront aux localités d'avoir vraiment leur mot à dire quant à l'établissement des priorités en matière de formation et de développement de l'em-